



Ref : CFVU2020/20-1105

DELIBERATION RELATIVE AUX ATTENDUS LOCAUX POUR L'ADMISSION EN 1^{ERE} ANNEE DE 1^{ER} CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Vu le code d'éducation ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et Réussite des Etudiants ;

Vu le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 04 novembre 2019 accordant l'université Bordeaux-III en vue de la délivrance de diplômes nationaux;

En complément des attendus nationaux, il appartient aux instances compétentes de l'établissement de déterminer, conformément aux dispositions susvisées, des attendus locaux pris en considération pour l'examen des vœux pour l'admission des candidats dans les premières années de premier cycle de l'enseignement supérieur.

→ **La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 novembre 2020 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

➤ Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article .1 Attendus locaux

Mention Lettres :

- Parcours Lettres classiques : dans la mesure où des cours de grec et de latin sont offerts aux étudiants débutants, le parcours lettres classiques ne requiert pas obligatoirement d'avoir étudié une langue ancienne dans l'enseignement secondaire, mais d'avoir de la curiosité pour les langues et les civilisations de l'Antiquité.

Mention Arts :

- Parcours Design :
 - Connaissance sur la culture générale et artistique,
 - Connaissance et maîtrise de techniques d'expression et d'outils technologiques fondamentaux,
 - Expérience de créativité personnelle.
- Parcours Arts plastiques :
 - Intérêt pour les disciplines artistiques et littéraires,
 - Expérience pratique des arts plastiques ouverte sur divers essais techniques (par exemple en dessin, peinture, photographie, sculpture, gravure, infographie, etc), témoignant d'une sensibilité et d'un intérêt pour des formes variées.

Mention Arts du spectacle :

- Parcours Cinéma et audiovisuel :
 - Sensibilisation aux enjeux historiques, esthétiques et culturels du cinéma et de l'audiovisuel et à leur contexte de production et de réception.
 - Sensibilisation aux spécificités des métiers de l'audiovisuel (travail par projets, régime de l'intermittence).
- Parcours Théâtre :
 - intérêt pour la discipline tant pour la pratique que pour son approche théorique (histoire, analyse, critique...) ainsi que plus largement l'histoire des arts,
 - curiosité pour les arts de la scène (pratiques spectatrices, lectures...)
 - capacité à se documenter, à construire des analyses,
 - créativité.
- Parcours Danse :

Connaissances chorégraphiques de niveau secondaire (ex : diplôme d'étude chorégraphique des conservatoires, section Danse études lycée, écoles de danse privées attestant d'un bon niveau technique, Bac théâtre, musique et danse...).

Mention Musicologie :

- Parcours Musicologie et pratique artistique supérieure :
 - Niveau minimum de technique musicale (formation musicale et chant ou instrument) correspondant à un 2ème cycle en école de musique,
 - Maîtriser les connaissances et compétences requises pour pratiquer la musique, travailler l'oreille et étudier le langage musical (connaissance au minimum des clés de sol et de fa, pratique de lecture chantée et rythmique, aptitude à mémoriser et noter des phrases musicales, connaissance du vocabulaire musical et des notions théoriques de base),
 - Disposer de repères historiques et géographiques et d'une culture générale permettant de développer une connaissance des styles, genres et esthétiques qui organisent la création.

Mention Humanités :

- Parcours Culture humaniste et scientifique :
 - Très bon niveau scolaire général et un sérieux, perceptibles dans les notes du dossier scolaire comme dans les appréciations,
 - Marques d'une implication dans la vie sociale, associative et culturelle notamment présentées dans le projet de formation motivé.

Mention Philosophie :

- Parcours Anglais-philosophie :

Compte tenu du caractère bidisciplinaire de la formation, les candidats doivent disposer d'un bon niveau en anglais (niveau B2 minimum).
- Parcours Philosophie – Santé :

Avoir de très bonnes connaissances et compétences scientifiques qui attestent :

 - d'une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement,
 - d'une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation,
 - d'une très bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues en physique, chimie, sciences de la vie et de la Terre et mathématiques, à la fin de la classe de terminale.

Les connaissances et compétences méthodologiques visent notamment à attester d'une capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel, être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée.

Mention Histoire :

- Parcours Hambord :
Outre les attendus nationaux d'une licence histoire, la licence HamBord suppose une bonne connaissance de la langue allemande (niveau B2). Un intérêt pour des enjeux de l'interculturalité et l'interdisciplinarité est également souhaité.

Mention Information-communication :

- Parcours Anglais-Information communication :
Compte tenu du niveau attendu pour la délivrance de la licence LLCER anglais, les candidats doivent disposer d'un bon niveau en anglais (niveau B2 minimum).
- Parcours Allemand-Information communication :
Compte tenu du niveau attendu pour la délivrance de la licence LLCER allemand, les candidats doivent disposer d'un bon niveau en allemand (niveau B2 minimum).
- Parcours Espagnol-Information communication :
Compte tenu du niveau attendu pour la délivrance de la licence LLCER espagnol, les candidats doivent disposer d'un bon niveau en espagnol (niveau B2 minimum).

Mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales :

- Parcours Allemand :
La formation ne convient pas aux débutants en allemand.
- Parcours Anglais-Allemand :
La formation ne convient pas aux débutants en allemand.
- Parcours Russe trilingue :
Licence multilingue avec anglais obligatoire et qui nécessite une appétence pour les langues slaves en particulier.
Le russe et l'anglais sont obligatoires. Le candidat devra choisir une 2ème langue slave : polonais, serbo-croate ou tchèque.
- Parcours Arabe :
Formation ouverte à tous les candidats y compris à ceux qui débutent l'apprentissage de la langue arabe.

Mention Langues étrangères appliquées :

- Parcours Anglais-Allemand :
La formation ne convient pas aux débutants en allemand.
- Parcours Anglais-Arabe :
La formation est ouverte à tous, y compris ceux qui débutent l'apprentissage de la langue arabe.
- Parcours Anglais-Coréen :
La formation ne convient pas aux débutants en coréen : nécessité d'avoir suivi des cours de coréen au lycée, en séjour linguistique, en cours du soir, etc.
- Parcours Anglais-Espagnol :
La formation ne convient pas aux débutants en espagnol.

- Parcours Anglais-Portugais :
La formation est ouverte à tous, y compris ceux qui débutent l'apprentissage de la langue portugaise.
- Parcours Anglais-Chinois :
Formation ouverte à tous les candidats y compris à ceux qui débutent l'apprentissage de la langue chinoise.
- Parcours Anglais-Italien :
Formation ouverte à tous les candidats y compris à ceux qui débutent l'apprentissage de la langue italienne.
- Parcours Anglais-Japonais :
Formation ouverte à tous les candidats y compris à ceux qui débutent l'apprentissage de la langue Japonaise.
- Parcours Anglais-Russe :
Formation ouverte à tous les candidats y compris à ceux qui débutent l'apprentissage de la langue russe.

Mention Lettres, langues :

- Parcours Italien BABEL : langues et cultures du monde :
Cette formation convient particulièrement aux candidats qui ont une appétence pour les langues et notamment ceux issus des sections européennes ou ayant suivi un parcours de langue renforcé.

[Article 2. Exécution de la délibération](#)

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

[Article 3. Publication de la délibération](#)

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités de l'académie. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par la Commission de la formation et de la vie universitaire, le 19 novembre 2020.

Nombre de membres présents	17
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	0

Le président de l'Université
Bordeaux Montaigne,

Signé
Lionel Larré